

## FICHE n° 16 SUR LA RÉALISATION D'UNE RÉFLEXION/PLANIFICATION STRATÉGIQUE SUR L'AVENIR DU SECTEUR DU GAZON AU QUÉBEC ET SES PRODUITS/SERVICES

Comité de travail Gazon sur la compétitivité de l'horticulture ornementale, environnementale et nourricière

### Secteur(s) visé(s)

- Production de gazon en plaques
- Aménagement paysager
- Irrigation
- Entretien d'espaces verts
- Commercialisation

### Titre / Nom de l'action proposée

Réaliser une réflexion/planification stratégique sur l'avenir du secteur du gazon au Québec et ses produits/services.

### Description de l'action proposée (*quoi*)

La réalisation d'une réflexion/planification stratégique sur l'avenir du gazon au Québec passera par :

- Évaluer la situation actuelle du secteur en matière économique, sociale, environnementale, etc. ;
- Identifier les besoins, les opportunités, menaces, forces, faiblesses, de chacun des sous-secteurs concernés par le gazon ;
- Déterminer les grandes orientations pour repositionner le gazon comme un élément important dans les aménagements ;
- Établir des objectifs et les prioriser ;
- Mettre en place un plan d'action afin d'atteindre ces objectifs.

### Justification : contexte / objectifs / problématique que cette action veut résoudre (*pourquoi*)

#### Contexte

Une enquête réalisée par Lynch et Hofman pour Statistiques Canada nous apprenait que la proportion des ménages qui possédaient une pelouse était d'environ 64 % au Québec en 2006, ce qui a été corroboré par une étude privée menée par la firme Marcon en 2015. On estime donc à 2 249 770 le nombre de ménages québécois qui possèdent une pelouse et à plus de 56 000 hectares la superficie qu'elles occupent au Québec. De façon conservatrice, c'est-à-dire à 2 \$ du pi carré, la valeur de la pelouse résidentielle serait estimée à plus de **12,1 milliards de dollars**. Ce qui est loin d'être négligeable !

Or, la pelouse est le premier végétal à être implanté ou semé après une nouvelle construction, avant les plantes ligneuses et les vivaces. Et pour cause, elle permet de :

- Répondre rapidement à certaines réglementations municipales qui exigent la couverture du terrain à l'intérieur d'un certain délai suivant la fin de la construction de la résidence ;
- Compléter rapidement l'aménagement du terrain d'une nouvelle résidence, ce qui donne l'impression que la construction est véritablement terminée ;
- Couvrir, nourrir et protéger le sol rapidement et de façon plus économique que par un aménagement paysager comprenant des arbres, arbustes et fleurs ;
- Contrôler l'érosion du sol causée par les pluies sur le sol nu, et la perte de sol vers le réseau d'égouts pluviaux de la municipalité.

La pelouse apporte aussi plusieurs autres bienfaits indéniables à l'environnement urbain tels que la purification de l'air, l'infiltration et la conservation de l'eau, l'abaissement de la température ambiante, réduction du bruit ambiant, l'augmentation de la sécurité lors de la pratique d'activités sportives et de jeux, l'équilibre visuel dans un aménagement paysager, etc.

Or, la valeur environnementale et écosystémique de la pelouse est de plus en plus remise en question par des groupes de citoyens, des médias et des municipalités. On y reproche le manque de biodiversité, ainsi que des pratiques d'entretien consommant trop d'eau potable, des pesticides et autres intrants. Dans l'opinion publique, une conscientisation accrue de l'impact environnemental des choix d'achat et l'engagement social envers la protection de l'environnement ne sont maintenant plus des tendances mais des réalités de consommation. Bien que le marché de la pelouse se porte relativement bien, les producteurs souhaitent réaliser un bilan des pratiques, et entreprendre une démarche de réflexion sur le gazon et la pelouse en milieu urbain afin de dégager des orientations et des pistes d'actions qui seront porteuses et structurantes pour le développement futur de ce secteur et qui permettront de valoriser le gazon/pelouse auprès des municipalités et de la population en général. Et le plan d'action qui va en découler va également permettre aux producteurs (petits et plus grands) d'adapter leurs productions aux nombreux changements qui s'opèrent présentement dans le marché. Par ailleurs, en plus de permettre une concertation entre les producteurs de gazon en plaque, cet exercice va également permettre de concerter les entreprises de services et discuter de la filière du gazon dans son ensemble, chacun ayant une incidence sur les différents intervenants.

### **Objectif**

Le but de la réflexion/planification stratégique est de créer une vision globale partagée par tous les intervenants de l'industrie du gazon/pelouse afin de prioriser les enjeux et les opportunités.

### **Impact\$ sur la compétitivité / retombées anticipées (qu'est-ce que cela va donner)**

Cette réflexion stratégique mènera vers une industrie plus forte, plus dynamique, plus innovante, plus collaborative, compétitive et mieux informée afin de proposer aux consommateurs des produits et services encore plus en phase avec les besoins de la population tout en participant activement à la lutte aux changements climatiques.

Voici quelques exemples de possibles retombées :

- Une vision positive du gazon/pelouse bien entretenu et des nombreux services écosystémiques qu'il/qu'elle apporte à la population ;
- Une plus grande collaboration entre les intervenants (paysagistes, services d'entretien, municipalités, etc.) des différents secteurs publiques et privés ;
- Une collaboration accrue avec les intervenants du secteur du gazon ailleurs dans le monde ;
- Le développement des connaissances techniques et managériales ;

- Le transfert des connaissances, de la formation, et de l'accompagnement ;
- L'élaboration d'un Plan de communication pour le grand public et pour les organismes publics (municipalités) basé sur des données scientifiques vulgarisées et ludiques ;
- L'adaptation du secteur aux pratiques culturelles et aux changements climatiques ;
- Une meilleure rentabilité du secteur ;
- Une utilisation accrue de technologies innovantes telle que la robotique ;
- L'augmentation de la qualité des produits et services ;
- La carboneutralité du secteur ;
- La reconnaissance des efforts du secteur en matière de protection de l'environnement et de lutte aux changements climatiques.

#### **Principales étapes et échéanciers de réalisation (*quand*)**

1. Hiver 2023 : rencontre entre l'APGQ, l'ASHOQ, l'AIQ, l'ACJQ, l'APPQ, l'AAPQ, Québec Vert, la TFHO, l'AREVQ, Universités, Institut d'enseignement et autres organisations pertinentes afin de revenir sur l'amorce de questionnements lors de l'activité de l'ASHOQ le 4 novembre dernier dans le cadre des matinées de l'Expo Québec Vert ;
2. Été 2023 : création d'un comité *ad hoc* composé de membres des différents secteurs concernés par le gazon/pelouse ;
3. Automne 2023 : identification du ou des programmes d'aides financières et dépôt de la demande de projet
4. Hiver 2023-2024 : Réalisation du projet avec une firme spécialisée en réflexion/planification stratégique :

- Regard sur l'environnement d'affaires ;
- Sondages ;
- Collecte des données ;
- Identifier les menaces et opportunités ;
- Déterminer les enjeux et les objectifs ;
- Mettre en place un plan d'action.

#### **Coût et comment serait-elle financée (*combien*)**

- Associations concernées
- MAPAQ
- MELCCLFP
- TFHO
- Québec Vert
- IQDHO

Ramener le programme de développement sectoriel (PDS)

#### **Qui serait responsable de la réaliser (*qui*)**

Firme spécialisée en réflexion/planification stratégique

**Qui seraient les partenaires et pour quoi (*avec qui*)**

- Des représentants de APGQ
- Des représentants ASHOQ
- Des entreprises privées
- Québec Vert
- IQDHO
- AREVQ

**Pour plus d'informations sur la fiche, contacter :**

Nom : Marie-Claude Darveau

Tél. : 514 829-7391

Courriel : [marie-claude.darveau@groupericher.com](mailto:marie-claude.darveau@groupericher.com)